



COMMUNAUTÉ DE LA  
RIVIERA FRANÇAISE



# RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Communes de : Beausoleil, Breil-sur-Roya, Castellar, Castillon, Fontan, Gorbio, La Brigue, La Turbie, Menton, Moulinet, Roquebrune-Cap-Martin, Sainte-Agnès, Saorge, Sospel et Tende





# PRÉAMBULE

## *Autorité organisatrice des services d'eau et d'assainissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018*

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les compétences relatives à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement ont été transférées à la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) par ses 15 communes membres, en anticipation du transfert prévu à horizon 2020 par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 juillet 2015.

Le présent rapport est produit par la CARF, compétente pour l'assainissement, et porte sur l'exercice 2023.



Réunion du Conseil  
Communautaire de  
la CARF



# PRÉAMBULE

## *Qu'est-ce que le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service ?*

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) est un outil privilégié de construction d'un consensus local autour de la gestion des services publics de l'eau potable et de l'assainissement. Institué par la loi du 2 février 1995 relative à la protection de l'environnement, il propose aux usagers une information précise sur la qualité et la performance du service. C'est aussi un outil d'aide à la décision qui fournit aux décideurs publics les éléments techniques et financiers essentiels pour connaître et évaluer le service.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs techniques et financiers permettant d'évaluer la performance du service. Les indicateurs techniques concernent notamment la qualité du réseau (rendement, taux de renouvellement, taux de connaissance et de gestion patrimoniale, etc...). Les indicateurs financiers précisent les modalités de tarification et les éléments relatifs à la gestion financière du service (investissements pour travaux, dette...).

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site Internet de la Communauté d'Agglomération à l'adresse suivante :

[www.rivera-francaise.fr](http://www.rivera-francaise.fr)



# CE QU'IL FAUT RETENIR EN 2023

*Une année encore marquée par la canicule et la sécheresse*

## *La sécheresse*

Suite à l'année 2022, marquée par une sécheresse très précoce, longue et intense, l'année 2023 est restée très préoccupante sur le plan hydrologique dans les Alpes-Maritimes jusqu'à l'automne. Cette sécheresse persistante s'est expliquée principalement par le déficit pluviométrique lors de la période de recharge des nappes phréatiques (entre septembre et mars), qui s'élevait à 48 % en 2022 et 47 % en 2023.

## *La canicule*

L'été 2023 a été le quatrième été le plus chaud observé en France métropolitaine depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle. Le nombre de décès attribué à la chaleur s'est élevé à 5000.

La région PACA a connu 3 épisodes de fortes chaleurs.

## *Impacts sur les rejets d'eaux traitées en mer*

Au niveau des stations d'épuration, la canicule a fait ressortir des non-conformités liées aux effluents rejetés.

En effet, les températures ont été supérieures à la norme de rejet de 25°C pendant 131 jours de juin à septembre. Ce phénomène a été constaté sur l'ensemble des stations du littoral méditerranéen français.

## *La poursuite de la reconstruction des ouvrages détruits par la tempête Alex*

La tempête Alex qui a sévit dans la nuit du 2 au 3 octobre 2020 avait fortement touché les communes de l'arrière-pays et notamment les infrastructures d'eau et d'assainissement.

La reconstruction des infrastructures de la vallée de la Roya s'est poursuivie durant l'année 2023.

## *Avenant*

Un avenant a été conclu en avril 2023 sur la DSP assainissement afin de prendre en charge le surcoût du traitement des boues de station d'épuration sur la période 2020-2022. En effet, durant ces trois années marquées par le contexte sanitaire de COVID-19, les boues n'ont pas pu être épandues.

De plus, cet avenant modifie la formule de révision des prix et actualise certains prix de matériaux qui ont fortement augmenté dans le cadre du contexte international.



# LES CHIFFRES CLÉS DU SERVICE

Le présent rapport présente les indicateurs relatifs à l'ensemble des services du territoire, qu'ils soient gérés en régie ou en délégation de service public.

La performance de l'épuration est hétérogène sur le territoire. Certaines stations d'épuration ne sont pas conformes et enregistrent des performances d'épuration médiocres tandis que d'autres fonctionnent très bien et ont des taux de conformité des rejets de 100%.

Sur le périmètre en DSP, 100% des boues évacuées le sont selon des filières conformes à la réglementation, alors que la situation est hétérogène sur le périmètre en régie.

## Les chiffres clés du service géré en DSP en 2023

## Les chiffres clés du service géré en Régie en 2023

### Données contractuelles :

2 contrats de DSP sont en cours :

- ❖ Station d'épuration de Roquebrune Cap Martin : 1/01/2010 – 31/12/2029

Un avenant 1 a été conclu en avril 2023 afin de tenir compte des surcoûts engendrés par la crise sanitaire en 2020-2022 (interdiction d'épandage des boues) et des surcoûts de matériaux liés à la situation internationale.

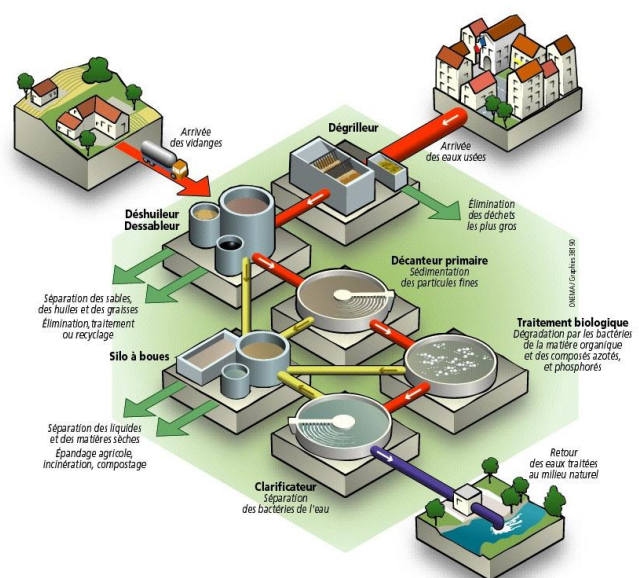
- ❖ Réseaux d'assainissement des 8 communes et 3 stations d'épuration (hors la station de RCM) : 1/01/2020 – 31/12/2029

### Données techniques :

- ❖ 217 km de réseau de collecte des eaux usées
- ❖ 20 619 usagers
- ❖ 3 864 905 m<sup>3</sup> traités
- ❖ 4 732 202 m<sup>3</sup> assiette de redevance
- ❖ 4 stations d'épuration de capacité totale de 120 900 EH
- ❖ 24 postes de relevage
- ❖ 8 déversoirs d'orage équipés
- ❖ 2 901 regards
- ❖ 5 505 branchements

### Données techniques :

- ❖ 115 km de réseau de collecte des eaux usées
- ❖ 6 491 usagers
- ❖ 723 711 m<sup>3</sup> assiette de redevance
- ❖ 12 stations d'épuration de capacité totale de 18 600 EH
- ❖ 13 postes de relevage





# SOMMAIRE

## 01

### Le service de l'assainissement

<i>Les acteurs du service</i>	8
<i>La description du service</i>	9
<i>Les usagers et assiettes de redevance</i>	14
<i>Le Service Public d'Assainissement Non Collectif</i>	15
<i>Le Service Gestion des Eaux Pluviales Urbaines</i>	17

## 02

### Les performances du service

<i>L'entretien du réseau</i>	22
<i>La performance de l'épuration</i>	23
<i>Les contacts clientèle</i>	
<i>Les travaux réalisés en 2023</i>	24
<i>Les travaux programmés en 2024</i>	28
<i>Les indicateurs du service</i>	29

## 03

### Les aspects financiers

<i>Comment lire la facture ?</i>	31
<i>La facture type 120 m<sup>3</sup></i>	32
<i>La performance financière</i>	33
-----	
<i>Annexes :</i>	
<i>Détail des tarifs par commune</i>	

# 01



COMMUNAUTÉ DE LA  
RIVIERA FRANÇAISE



## LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT



# LES ACTEURS DU SERVICE

## L'autorité organisatrice du service :

La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) exerce la compétence assainissement sur son territoire.

Elle compte 15 communes membres : BEAUSOLEIL, BREIL-SUR-ROYA, CASTELLAR, CASTILLON, FONTAN, GORBIO, LA BRIGUE, LA TURBIE, MENTON, MOULINET, ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN, SAORGE, SOSPEL, SAINTE-AGNES et TENDE.

La CARF est propriétaire des équipements et maître des investissements.

## L'exploitation :

### **L'assainissement collectif des eaux usées :**

**Sur le secteur Roya-Bevera** (Breil-sur-Roya, Fontan, La Brigue, Moulinet, Saorge, Sospel, Tende) :

L'exploitation est assurée par la régie communautaire. Toutefois, un contrat de prestation a été conclu pour 6 stations d'épuration (Tende village – Tende St Dalmas – Breil sur Roya village – Breil sur Roya Piene Haute – Moulinet – Sospel) et les 9 postes de relevage. L'échéance du contrat est au 30/09/2024.

**Sur le secteur Littoral** (Menton, Roquebrune-Cap-Martin, Beausoleil, La Turbie, Castellar, Sainte-Agnès, Gorbio, Castillon) :

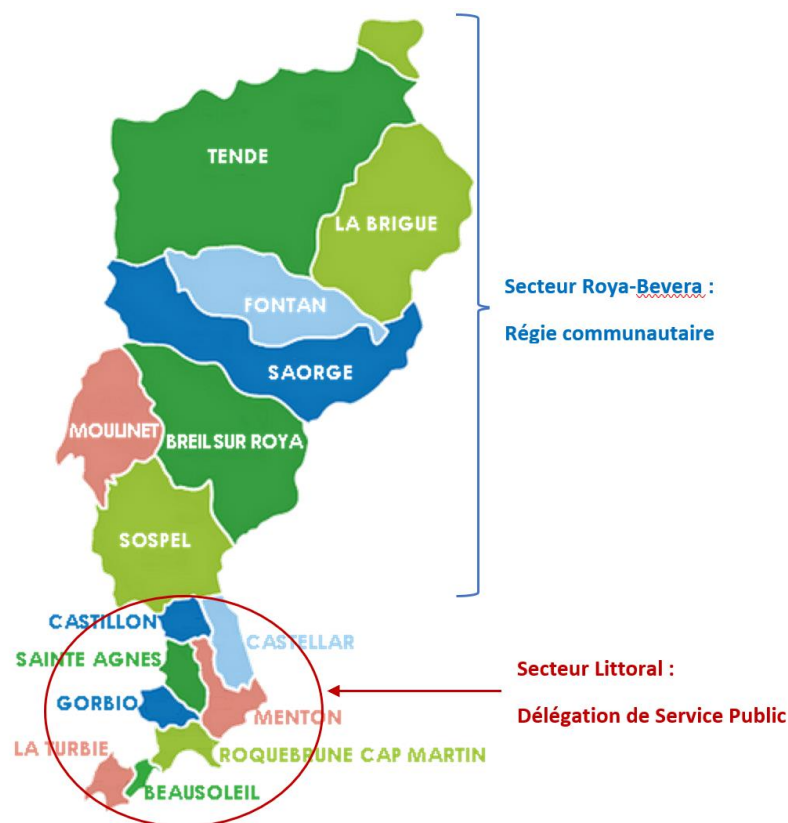
L'exploitation du service a été confiée à l'entreprise VEOLIA EAU par l'intermédiaire de 2 contrats de délégation de service public :

- ✓ Réseaux et stations d'épuration des 8 communes (hors station d'épuration de Roquebrune) - échéance 31/12/2029,
- ✓ Station d'épuration de Roquebrune Cap Martin et 2 postes de relevage - échéance 31/12/2029.

### **L'assainissement non collectif des eaux usées (ANC) :**

Un contrat de prestation de service en assainissement non collectif a été conclu pour les 15 communes de la CARF et arrivera à échéance le 31/12/2024.

Les prestations incluent le recensement et le diagnostic des installations existantes, le contrôle périodique, le contrôle lors de la vente du bien immobilier, les avis sur les projets de conception (création ou réhabilitation) et le suivi des travaux de réalisation en vue de la délivrance du rapport de conformité.







# LA DESCRIPTION DU SERVICE – STATION D'ÉPURATION DE MENTON

En 2023, la DSP assainissement Littoral (hors STEP de Roquebrune-Cap-Martin) concerne **65 077 habitants** et **20 619 usagers**.

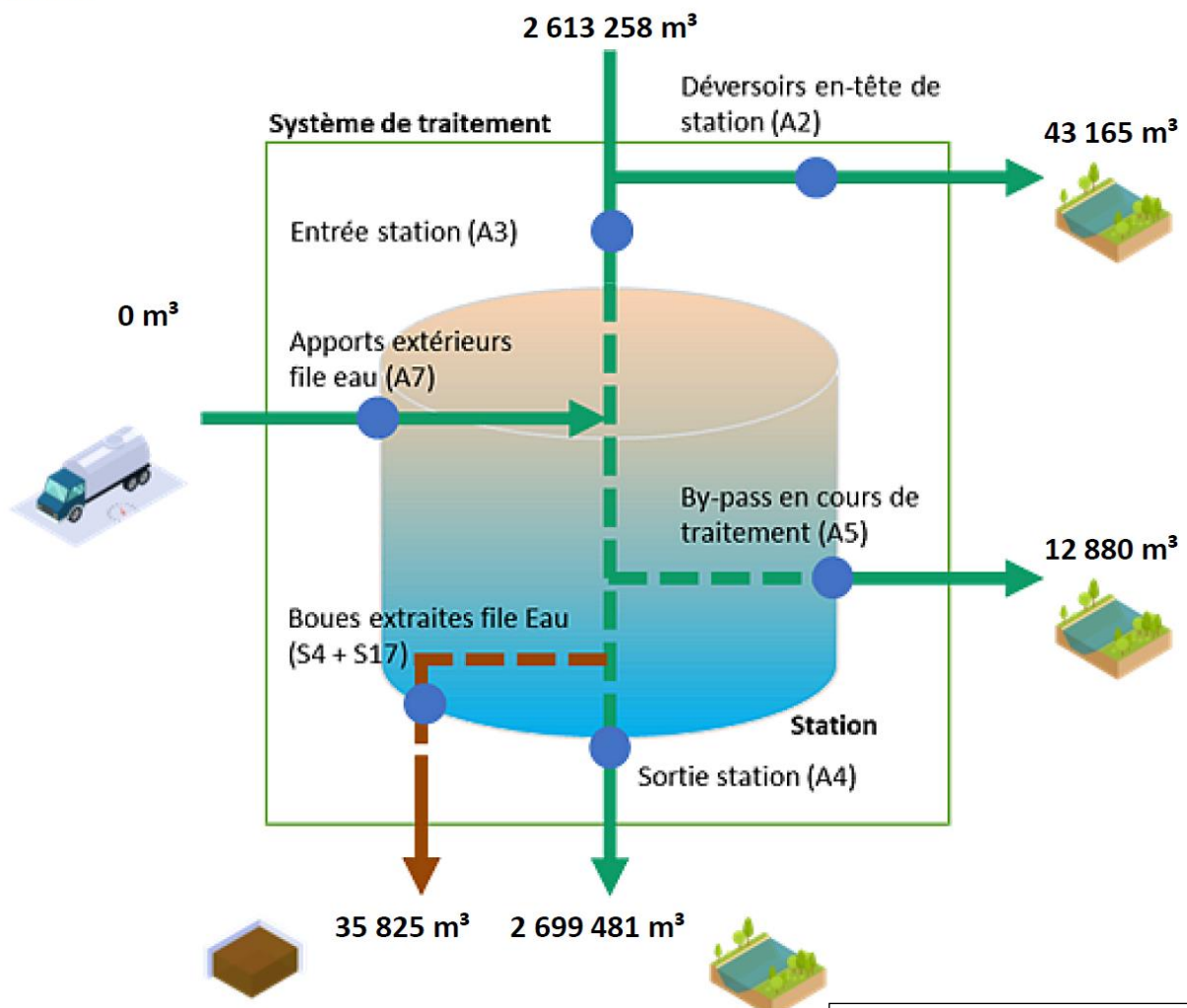
## La station d'épuration de Menton :

La station d'épuration de Menton, de capacité **87 500 EH**, traite les eaux usées des communes de Menton, Gorbio, Castellar et une partie de Sainte-Agnès (hors village).

### Données 2023 :

- 2 613 258 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées
- 1 199,2 tonnes de matières sèches produites et évacuées en centre de compostage
- 166,8 tonnes de refus évacués en centre de stockage
- 17,8 tonnes de sables évacués en centre de stockage
- 0 m<sup>3</sup> de graisses évacuées en centre de stockage

### File Eau





# LA DESCRIPTION DU SERVICE – STATION D'ÉPURATION DE CASTILLON

## La station d'épuration de Castillon :

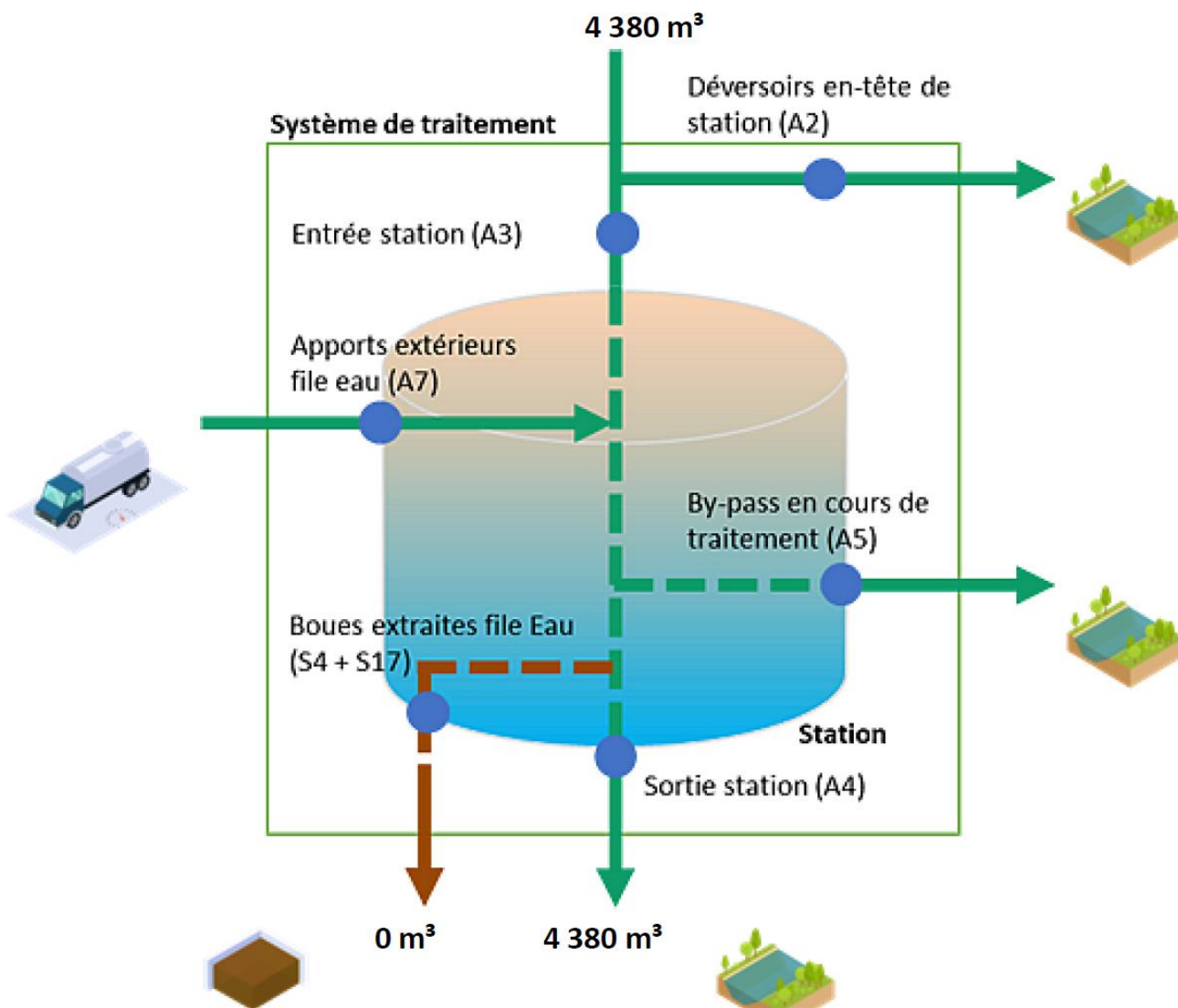
La station d'épuration, de capacité **500 EH**, traite les eaux usées du village de Castillon.

### Données 2023 :

- 4 380 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées
- Les matières sèches produites sont évacuées vers la station d'épuration de Menton
- 0,5 tonne de refus évacués en centre de stockage

A noter : Cette station est obsolète. Il est donc difficile d'atteindre les normes de rejets fixées par l'arrêté Préfectoral. Une étude est en cours pour construire une nouvelle station en aval à l'horizon 2025.

### File Eau





# LA DESCRIPTION DU SERVICE – STATION D'ÉPURATION DE STE-AGNES

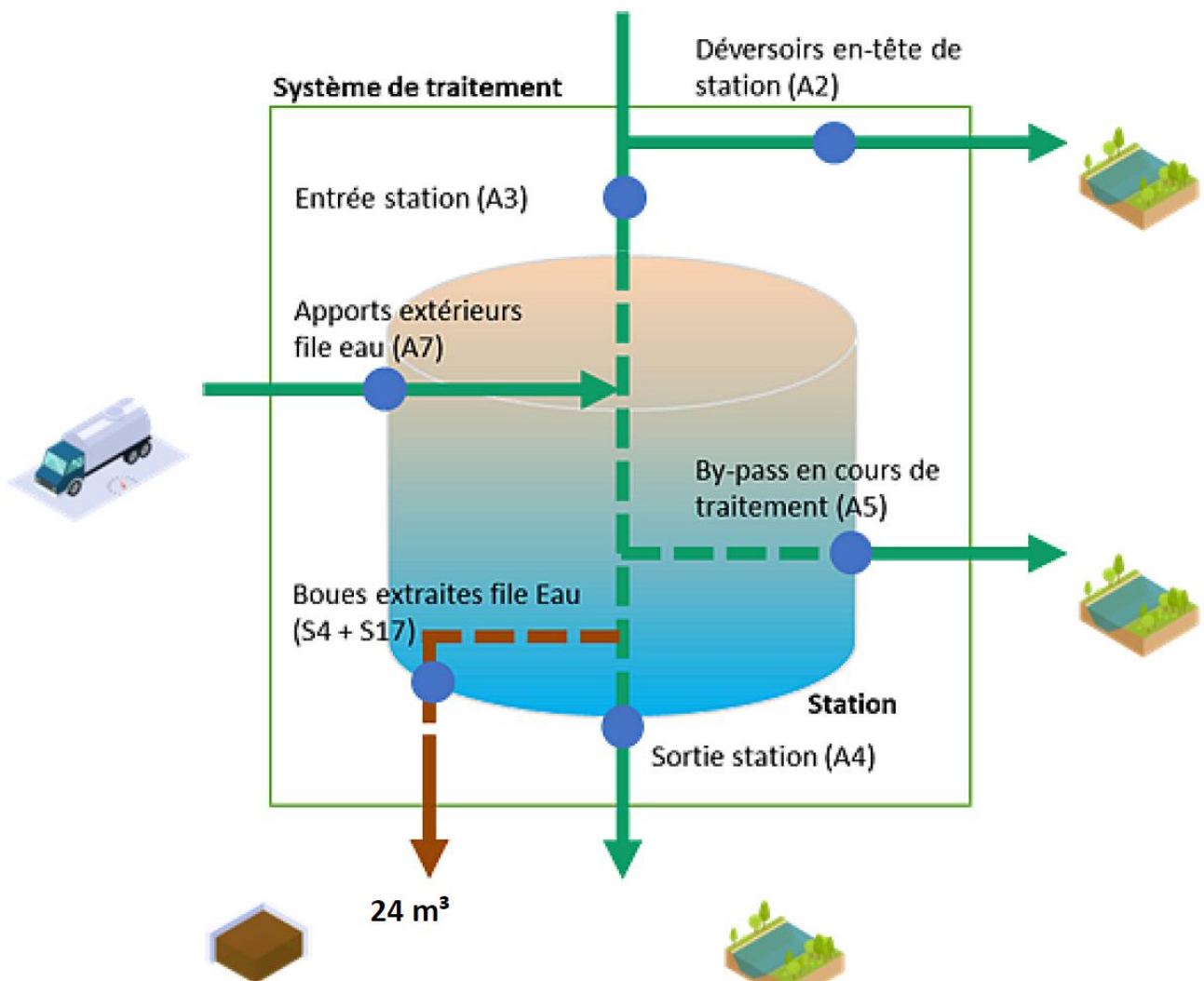
## La station d'épuration de Sainte-Agnès :

La station d'épuration, de capacité **700 EH**, traite les eaux usées du village de Sainte-Agnès.

### Données 2023 :

- Pour mémoire, la station ne dispose pas de compteur
- Les matières sèches produites sont évacuées vers la station d'épuration de Menton
- 0,3 tonne de refus évacués en centre de stockage

### File Eau





# LA DESCRIPTION DU SERVICE – STATION D'ÉPURATION DE ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN

## La station d'épuration de Roquebrune Cap Martin :

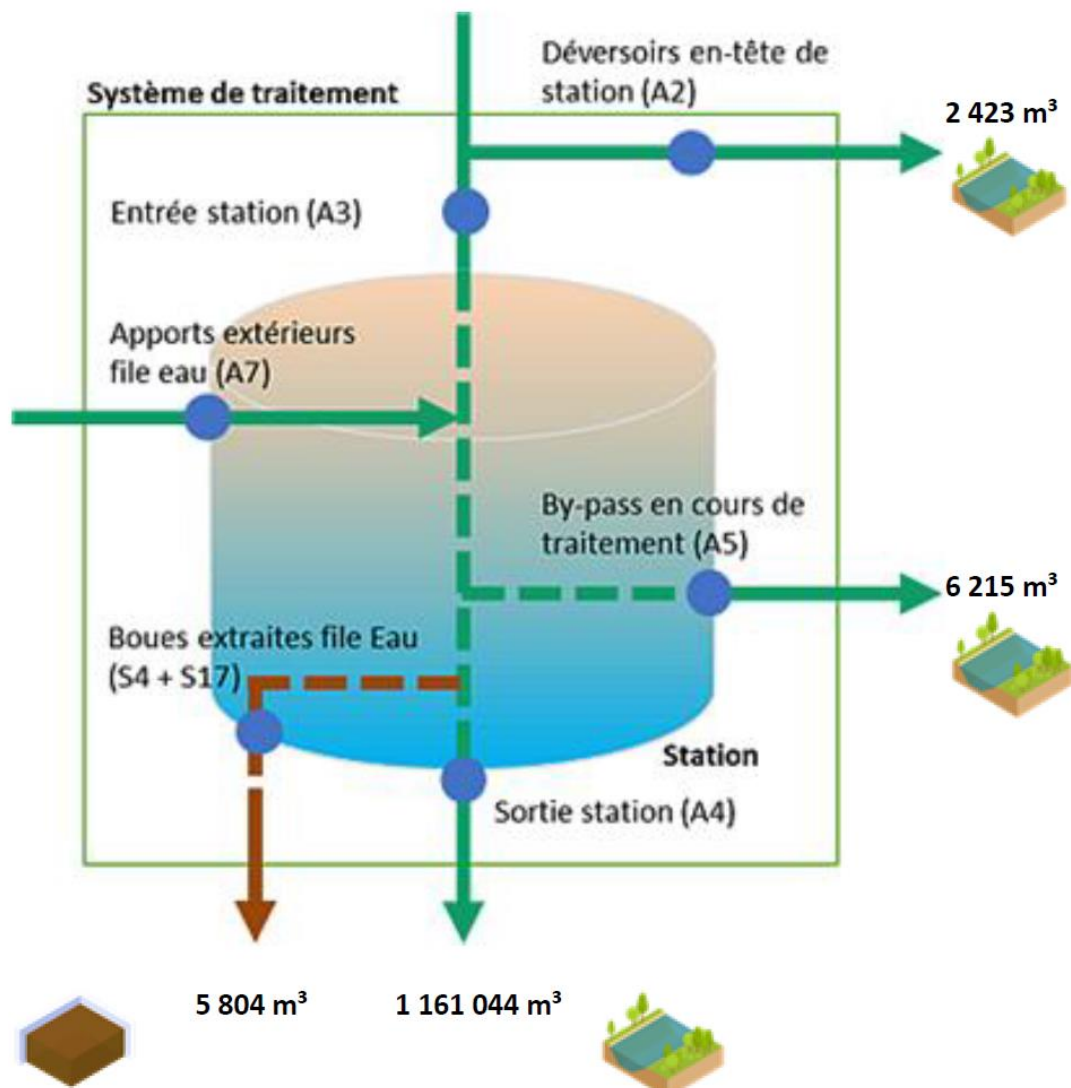
La station d'épuration, de capacité **32 200 EH**, traite les eaux usées des **13 162 habitants** raccordés (**4 092 usagers**) de la commune de Roquebrune-Cap-Martin.

### Données 2023 :

- 1 161 044 m<sup>3</sup> d'eaux usées traités
- 368,4 tonnes de matières sèches produites et évacuées en centre de compostage
- 43,2 tonnes de refus évacués en centre de stockage
- 10,6 tonnes de sable évacués en centre de stockage

### File Eau

1 050 596 m<sup>3</sup>





# LA DESCRIPTION DU SERVICE – RÉGIE COMMUNAUTAIRE

## Les stations d'épuration de la régie :

Les communes faisant partie du périmètre en régie sont au nombre de 7 et regroupent environ 10 014 habitants.

Il s'agit de : **Tende, La Brigue, Fontan, Saorge, Sospel, Breil-sur-Roya, Moulinet,**

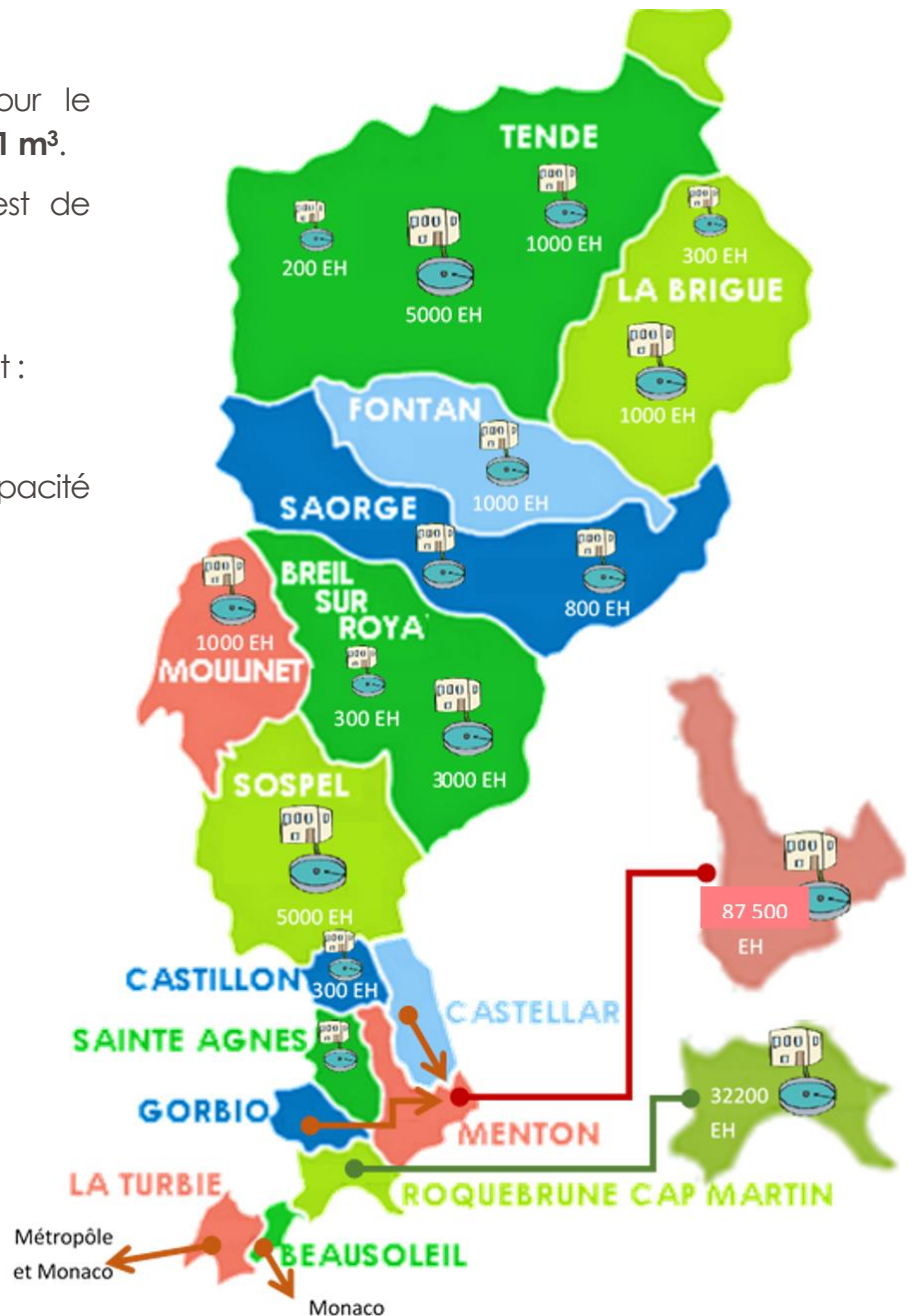
**Le nombre d'usagers desservis est d'environ 6 491** pour l'ensemble du périmètre. Il existe **12 stations d'épuration** sur ce territoire.

Les volumes facturés en 2023 pour le périmètre en régie s'élèvent à **723 711 m<sup>3</sup>**.

La quantité de boues produites est de **51,74 tonnes de matières sèches**.

Les infrastructures des services incluent :

- 115 km de réseaux
- 12 stations d'épuration de capacité totale de 18 600 EH
- 13 postes de relevage





# LES USAGERS ET L'ASSIETTE DE REDEVANCE

## Evolution du nombre d'usagers

En 2023, le nombre d'usagers raccordés au service d'assainissement collectif de la CARF est de **27 110**, répartis de la manière suivante :

Communes	Nombre d'usagers	
	2022	2023
Beausoleil	3 244	3 341
Castellar	406	413
Castillon	100	103
Gorbio	608	628
La Turbie	1 690	1 701
Menton	9 642	9 814
Roquebrune	4 088	4 135
Sainte-Agnès	480	484
<i>Total DSP</i>	<i>20 258</i>	<i>20 619</i>
Breil-sur-Roya	1 206	1 226
Fontan	376	364
La Brigue	905	892
Moulinet	305	298
Saorge	476	472
Sospel	1 611	1 606
Tende	1 675	1 633
<i>Total Régie</i>	<i>6 554</i>	<i>6 491</i>
<b>TOTAL</b>	<b>26 812</b>	<b>27 110</b>

## Evolution de l'assiette de redevance

L'assiette de redevance assainissement 2023 est répartie de la manière suivante :

Communes	Assiette de redevance	
	2022	2023
Beausoleil	886 039	854 001
Castellar	45 847	51 597
Castillon	6 197	5 131
Gorbio	82 698	80 348
La Turbie	348 467	347 404
Menton	2 071 063	2 185 161
Roquebrune	1 166 133	1 153 020
Sainte-Agnès	51 959	55 540
<i>Total DSP</i>	<i>4 658 403</i>	<i>4 732 202</i>
Breil-sur-Roya	108 023	210 644
Fontan	23 321	33 555
La Brigue	91 926	86 522
Moulinet	9 774	2 626
Saorge	30 637	49 988
Sospel	152 598	144 266
Tende	182 963	196 110
<i>Total Régie</i>	<i>599 242</i>	<i>723 711</i>
<b>TOTAL</b>	<b>5 257 645</b>	<b>5 455 913</b>

Le nombre d'usagers raccordés au service public d'assainissement collectif a augmenté de 1,1%.

L'assiette de redevance a globalement augmenté de 3,77% sur l'ensemble du territoire. Toutefois, il y a des disparités entre les 2 périmètres exploités :

+ 1,58% sur le périmètre délégation

+ 20,77% sur le périmètre régie : augmentation due au passage au forfait à 120 m<sup>3</sup>/an (délibération n°127/2022 du 7 juillet 2022), excepté pour les communes de Sospel et Moulinet qui sont facturées au volume relevé.



# LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'assainissement non collectif, partie intégrante de la compétence assainissement qui gère les eaux usées à la parcelle, prend une place importante dans la stratégie d'assainissement des eaux usées.

Il constitue en effet une alternative particulièrement intéressante à la coûteuse réalisation de réseaux publics de collecte des eaux usées et de stations d'épuration collectives, notamment lorsque la densité de l'habitat est faible. Des dispositifs de traitement des eaux usées autonomes et adaptés aux usages des particuliers existent et répondent aux objectifs de préservation des milieux et au maintien de la salubrité publique.

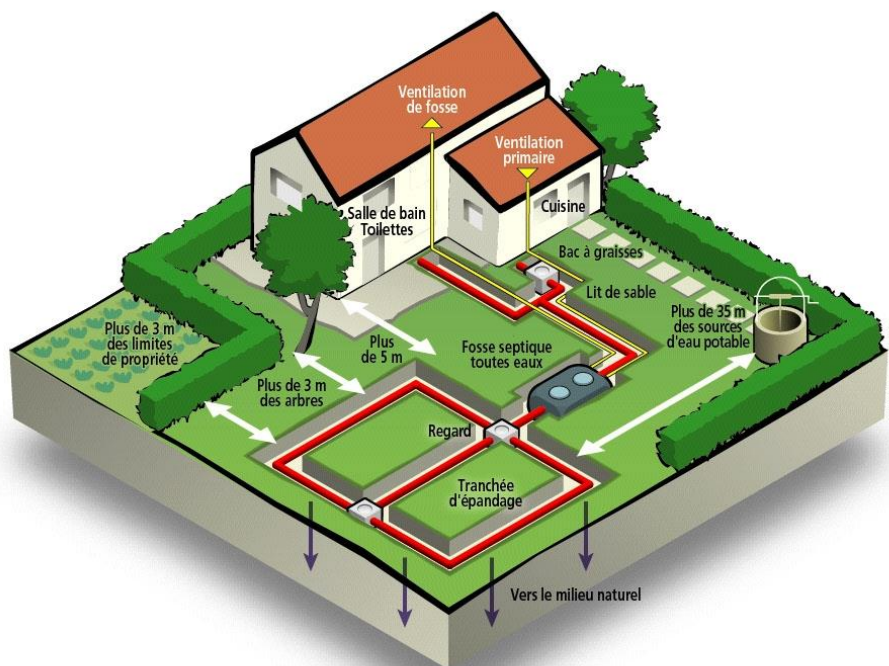
## Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le SPANC est un service public local chargé des missions suivantes :

- Recensement et diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes
- Conseil et accompagnement des particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif : avis sur les projets de conception (réhabilitation et création), suivi des travaux de réalisation
- Contrôle périodique des installations d'assainissement non collectif

Comme pour l'assainissement collectif, ce service public fait l'objet d'une redevance qui en assure ainsi l'équilibre financier.

L'exploitation de ce service est assurée par la CARF, au moyen d'un contrat de prestations confié à VEOLIA EAU jusqu'au 31/12/2024.





# LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

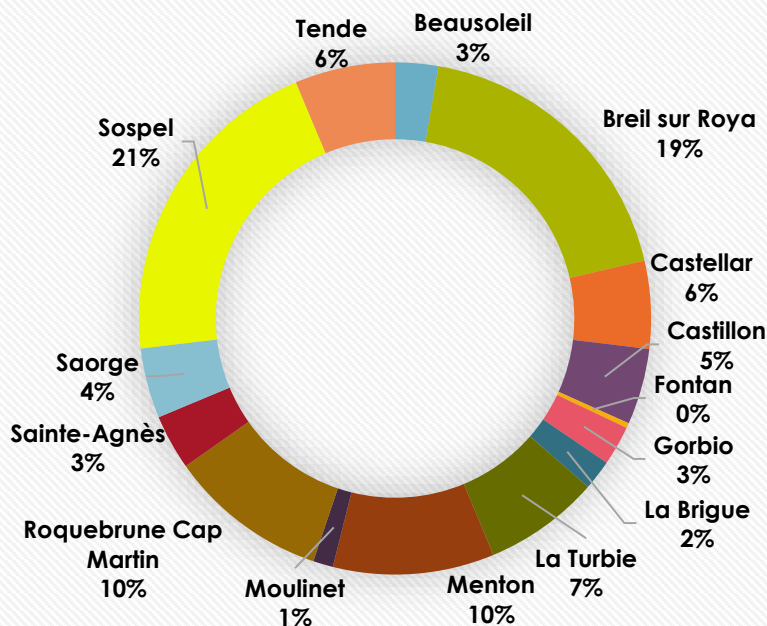
Données du SPANC :

Communes	Nombre d'ANC	Nombre d'ANC contrôlés en 2023
Beausoleil	86	6
Breil sur Roya	590	30
Castellar	175	10
Castillon	152	9
Fontan	10	1
Gorbio	79	8
La Brigue	60	0
La Turbie	231	22
Menton	322	10
Moulinet	40	6
Roquebrune Cap Martin	318	17
Sainte-Agnès	110	12
Saorge	140	2
Sospel	650	32
Tende	200	2
<b>Total</b>	<b>3163</b>	<b>167</b>

Type de contrôle réalisé	2020	2021	2022	2023
Contrôle de l'existant	165	154	50	23
Contrôle dans le cadre de vente	73	78	89	60
Avis sur conception	34	57	50	53
Avis sur suivi de travaux	13	28	33	31

	Part VEOLIA	Part CARF	Total	Total
	H.T.	H.T.	H.T.	T.T.C.
Avis sur projet de conception	95,86 €	19,17 €	115,03 €	126,54 €
Avis sur travaux de réalisation	118,42 €	23,68 €	142,10 €	156,31 €
Contrôle de l'existant	103,75 €	20,75 €	124,51 €	136,96 €
Contrôle lors d'une vente	135,33 €	27,07 €	162,40 €	178,64 €

## Répartition des installations ANC par commune







# LE SERVICE DES EAUX PLUVIALES URBAINES

## Définition des Eaux Pluviales Urbaines :

La CARF exerce la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, compétence obligatoire pour les communautés d'agglomération depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

L'article L. 2226-1 du Code général des collectivités territoriales définit la gestion des eaux pluviales comme étant « un service public administratif correspondant à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines ». On entend par « aires urbaines » les zones urbanisées (U) et à urbaniser (AU) définies comme telles par les documents d'urbanisme communaux.

Au sein de la CARF, la compétence est gérée en régie par des équipes réparties en deux zones :

- Zone littorale : Beausoleil, Castellar, Castillon, Gorbio, La Turbie, Menton, Roquebrune-Cap-Martin, Sainte-Agnès ;
- Zone Roya-Bevera : Breil-sur-Roya, Fontan, La Brigue, Moulinet, Saorge, Sospel, Tende.

## Activités liées à l'exercice de la compétence GEPU :

### • Exploitation

- Curage des grilles et des réseaux : réalisation en régie ou par des prestataires
- Inspections télévisuelles, enquêtes de réseaux
- Travaux divers d'entretien (maçonneries, réparations, fraissage de racines, ...)
- Surveillance et constat de pollutions
- Autorisation des nouveaux branchements
- Suivi des travaux de raccordement au réseau
- Suivi des expertises en lien avec la problématique eaux pluviales
- Mise à jour de la cartographie



### • Investissement

- Travaux de réhabilitation
- Travaux de mise en séparatif des réseaux

### • Autres

- Instruction du volet « eaux pluviales » des documents d'urbanisme (permis de construire ou déclarations préalables, permis d'aménager)
- Conseils aux pétitionnaires et bureaux d'étude
- Contrôle à l'issue des travaux et établissement des documents de conformité





# LE SERVICE DES EAUX PLUVIALES URBAINES

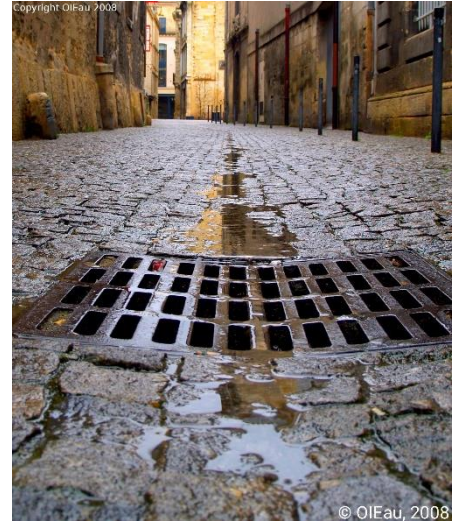
## Les chiffres clé de l'année 2023 pour le secteur Littoral :

Patrimoine Eaux Pluviales en zone littorale – zones U et AU :

- 87 km de canalisations
- 7 552 grilles et avaloirs
- 2 090 regards de visite

répartis par commune comme suit :

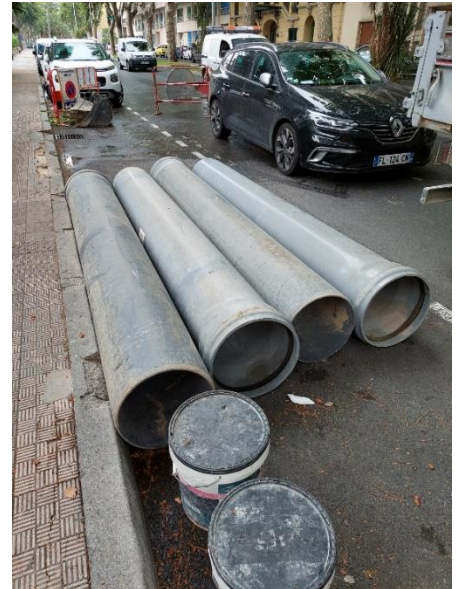
	réseau	grilles-avaloirs	regards
	<i>ml</i>	<i>u</i>	<i>u</i>
RCM	32 300	1450	750
Menton	30 000	5000	1000
La Turbie	8 300	110	184
Beausoleil	14 000	822	100
Gorbio	600	53	20
Ste Agnes	1 000	15	5
Castellar	500	80	20
Castillon	585	22	11
<b>TOTAL</b>	<b>87 285</b>	<b>7 552</b>	<b>2 090</b>



## Autorisations d'Urbanisme :

Nombre de permis ou déclarations préalable de travaux :

Communes	Nb 2023
Beausoleil	25
Castellar	20
Castillon	3
Gorbio	17
La Turbie	24
Menton	43
Roquebune Cap Martin	70
Sainte-Agnès	8
<b>Total</b>	<b>210</b>



Le service instruit également les demandes d'autorisations de nouveaux branchements, suivies des travaux de raccordement.



# LE SERVICE DES EAUX PLUVIALES URBAINES

## Interventions réalisées en 2023 :

Certains curages sont réalisés en régie, avec le personnel interne.

Lorsqu'un hydrocureur est nécessaire, le curage est réalisé par un prestataire de service. De même, les inspections télévisées et tests à la fumée sont externalisés.

Le montant total des prestations externes s'est élevé à 6 022 € en 2023 sur la zone Littoral :

CURAGE - ITV - TESTS FUMEE 2023			
Commune	Adresse	Prestations	Montant
MENTON	Avenue de la Madone	Curage 250ml et 20 grilles	3 088,00 €
MENTON	Avenue Maréchal Juin	Curage 12ml et ITV	2 934,00 €
<b>Total</b>			<b>6 022,00 €</b>

Travaux réalisés par la CARF :

TRAVAUX 2023			
Commune	Adresse	Nature des travaux	Montant HT
MENTON	108 val du Careï	Remplacement DN400 par DN800	24 525,00 €
RCM	Vallon du Vesqui	Réhabilitation d'un regard et d'un tronçon de canalisation	13 775,00 €
MENTON	Rue Saint-Charles	Mise en séparatif de la rue St Charles	54 127,87 €
MENTON	4 avenue Laurenti	Changement de tampon	1 496,66 €
LA TURBIE	Route de Menton	Chemisage sur 90ml	23 476,70 €
MENTON	1 cours George V (Hôtel le Moderne)	Reprise d'une branchement 5ml	8 106,35 €
LA TURBIE	Chemin des Revoires	Remplacement de tampon	7 413,72 €
<b>Total</b>			<b>132 921,30 €</b>





# LE SERVICE DES EAUX PLUVIALES URBAINES

## Travaux programmés par la CARF en 2024 :

TRAVAUX PROGRAMMES 2024			
Commune	Adresse	Nature des travaux	Montant HT
MENTON	Quai Bonaparte	Renforcement du réseau EP sur 239 ml. Mise en place de canalisation en DN 630 et 500 (SN16).	480 267,73 €
		Mise en séparatif du Quai bonaparte (environ 30 branchements)	108 333,33 €
	Route de Val de Gorbio	Renforcement du réseau EP sur 190 ml. Mise en place de canalisation en DN 400 et 300 (SN16 et PVC).	192 787,31 €
	Promenade de la mer	Rénovation du réseau EP sur 465 ml. Mise en place de canalisation en DN 600 et 300 (Béton armé).	584 582,46 €
	5 Avenue Carnot	Chemisage sur 300 ml avec une gaine synthétique	39 424,74 €
	Chemin de Baousset	Renforcent du réseau EP sur 40 ml. Mise en place de canalisation en DN500 (PVC).	50 317,01 €
	Rue Masséna	Réparation d'un PVC de DN 200 mm sur 10 ml.	5 630,65 €
	Rue Aristide Briand	Réparation du réseau en fonte DN 200mm sur 10 ml.	5 968,73 €
	Rue Maréchal Juin	Fraisage	5 350,54 €
Beausoleil	Route des Serres	Remplacement de 8 siphons	25 191,28 €
	Escalier de la Rousse	Mise en séparatif du réseau EP sur 125 ml. Mise en place de canalisation en DN 200 (PVC).	244 902,30 €
RCM	Joséphine Baker	Réparation d'un tampon et mise en place d'un système d'infiltration sous galet	8 796,00 €
	Avenue Aristide Briand	Réparation d'un canalisation en PVC sur 3 ml	3 490,03 €
	Route de Soubré Casa	Remplacement d'un syphon	2 115,72 €
	Escalier de Bon Voyage	Réparation du réseau en DN 200 sur 10m (PVC)	5 686,87 €
	Avenue de Verdun	Remplacement d'un cadre et d'un tampon	1 843,58 €
<b>Total</b>			<b>1 284 420,56 €</b>



# 02



COMMUNAUTÉ DE LA  
RIVIERA FRANÇAISE



## LES PERFORMANCES DU SERVICE



# L'ENTRETIEN DU RÉSEAU

## Les eaux claires parasites

L'origine des eaux parasites est multiple et on peut les classer selon leur origine :

- eaux claires parasites permanentes : eaux d'infiltration diffuse de la nappe, qui peuvent s'introduire au niveau des anomalies structurelles du réseau (cassures, fissures, effondrement...), des anomalies d'assemblage (décalage, déboîtement...) et des anomalies fonctionnelles relatives (branchement pénétrant, dépôt solide...) ou à l'étanchéité (infiltrations, racines...);
- eaux claires parasites météoriques : intrusions d'eaux pluviales dans un réseau d'assainissement "eaux usées" qui peuvent avoir plusieurs origines : des branchements incorrects de gouttières ou autres ouvrages (descentes de garage, grilles de cour privée...), des raccordements incorrects d'avaloirs et de grilles du réseau des eaux pluviales sous domaine public.

Le réseau de certaines communes est infiltré par des eaux parasites. Les eaux parasites augmentent les volumes arrivant aux installations de traitements dégradant la qualité du traitement, augmentant les coûts et entraînant ponctuellement des rejets directs des eaux usées dans le milieu naturel (by-pass).

## Les travaux curatifs

Le nombre de désobstructions par kilomètre permet d'évaluer la performance du réseau d'assainissement. Les obstructions sont causées par l'accumulation de déchets solides dans les canalisations, en particulier si celles-ci sont trop étroites ou coudées. Un petit nombre de désobstructions signifie que les eaux usées s'écoulent facilement.

En 2023, on dénombre **84 désobstructions sur le réseau et les branchements du périmètre en DSP** (pour mémoire : 217 en 2019, 106 en 2020, 158 en 2021 et 183 en 2022).

## Les travaux préventifs

Plus d'entretien préventif signifie moins d'interventions d'urgence et donc moins de gêne pour les usagers, en particulier la nuit et le week-end.

Actions préventives réalisées sur le secteur Littoral (périmètre en DSP) en 2023 :

- **Curage préventif** de **21,9 km** de réseau d'eaux usées, soit près de 10 % du linéaire de réseau (pour mémoire : 19,6 km en 2019, 20,6 km en 2020 et 26,2 km en 2021 et en 2022).
- **Inspection télévisée** de **13,9 km** de réseau (pour mémoire : 6,8 km en 2020, 7,4 km en 2021 et 14,4km en 2022).





# LA PERFORMANCE DE L'ÉPURATION

Il existe **16 stations d'épuration (STEP)** au total sur le territoire de la CARF : 4 sur le périmètre en DSP et 12 sur le périmètre en régie.

Les stations d'épuration situées dans le périmètre en régie sont exploitées par un prestataire dans le cadre d'un marché de prestation de service.

## Charge hydraulique et organique

Les STEP du territoire sont dimensionnées pour traiter une pollution équivalente à celle rejetée par **140 000 habitants** et peuvent recevoir une **charge hydraulique maximale d'environ 23 000 m<sup>3</sup>/j**.

## Performance épuratoire

En 2023, les STEP de Menton, Roquebrune-Cap-Martin et Sainte Agnès présentent une **performance très satisfaisante** :

- 100% pour la performance des équipements d'épuration
- 100% pour les boues évacuées conformément à la réglementation

La STEP de Castillon présente des fissures sur le génie civil. Une étude est en cours pour construire une nouvelle STEP en aval à l'horizon 2025.



Photo de la station d'épuration de Breil-sur-Roya

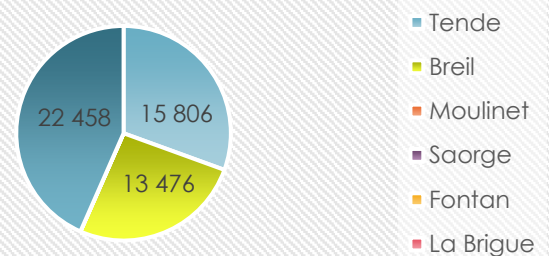
## Traitement et évacuation des boues

Les boues issues du traitement sont extraites puis traitées et évacuées en centre de compostage.

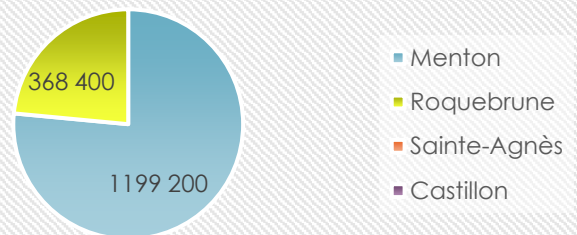
**Cette filière de traitement est conforme à la réglementation en vigueur pour les STEP du périmètre de la CARF.**

En 2023, **1 619 tonnes de matières sèches** ont été évacuées.

Quantité de boues sèches produites par STEP (kg) - Régie



Quantité de boues sèches produites par STEP (kg) - DSP





# LES CONTACTS CLIENTÈLE

*Pour le secteur en régie (Sospel, Breil-sur-Roya, Saorge, Fontan, Tende, la Brigue et Moulinet) :*

## La Communauté d'Agglomération

145 impasse des Fusillés de l'Albarea

06380 SOSPEL

Téléphone : 04 93 55 18 86 - Astreinte : 06 29 23 46 27

[www.riviera-francaise.fr](http://www.riviera-francaise.fr)

Les bureaux sont ouverts tous les jours de  
**8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h**



*Pour le secteur en DSP (La Turbie, Beausoleil, Roquebrune-Cap-Martin, Menton, Gorbio, Sainte-Agnès, Castellar et Castillon) :*

## Orfeo

L'accueil a lieu à l'adresse suivante :

17 route de Sospel

06500 Menton

Tel : 0 969 322 324 (24h/24 et 7j/7 )

Horaires d'ouverture au public: **lundi au vendredi 8h-19h, samedi 9h-12h (Correspond aux horaires du standard tel)**

[www.service-client.veoliaeau.fr](http://www.service-client.veoliaeau.fr)







# LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2023 SUR LE SECTEUR LITTORAL

*Les travaux neufs de réseaux d'eaux usées sur le secteur Littoral :*

Travaux réalisés par la CARF :

Commune	Adresse	Nature des travaux	Longueur (ml)
Menton	Rue Saint-Charles	Renouvellement DN200	235
Gorbio	Route de Menton	Chemisage DN200	215
La Turbie	Avenue Jean Jaurès	Renouvellement DN200	40
La Turbie	Chemin de La Turbie	Déplacement et renouvellement DN 160	38
Roquebrune CM	Avenue Jean Jaurès	Renouvellement DN200	900
Menton	Pietra Scritta	Renouvellement DN200	370

Les travaux suivants ont été réalisés par le délégataire VEOLIA EAU :

Commune	Adresse	Nature des travaux	Longueur (ml)
Programme d'autosurveillance du réseau			
Menton	Impasse Botta	Chemisage DN200 et renouvellement DN200	78 ml
Menton	Sentier des Ciappes	Renouvellement DN160	75 ml
Beausoleil	Escaliers des cigales	Renouvellement DN200	42 ml
Gorbio	4384 route de Menton	Renouvellement DN160	18 ml
Beausoleil	37 avenue Foch	Renouvellement DN300	15 ml
Roquebrune Cap M	Avenue Aristide Briand / angle Lodola	Renouvellement DN200	8 ml
Beausoleil	Avenue Delphine phase 1	Renouvellement DN250	14 ml
Menton	Avenue Riviera	Renouvellement DN200	45 ml
Beausoleil	Montée des caroubiers	Renouvellement DN150	9 ml
Beausoleil	17 avenue des acacias	Chemisage DN200	10 ml
Beausoleil	Vidange du réservoir de la tour	Renouvellement DN200	17 ml

Sur le secteur Littoral, la CARF et VEOLIA EAU ont **renouvelé 2 129 ml de réseaux** d'eaux usées en 2023, soit **0,98% du linéaire total**.

Pour mémoire, les linéaires de renouvellement étaient de :

- 1 483 ml en 2019
- 1 943 ml en 2020
- 2 599 ml en 2021
- 1 371 ml en 2022



# LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2023 SUR LE SECTEUR LITTORAL

*Les autres travaux neufs d'assainissement sur le secteur Littoral :*

Travaux réalisés par la CARF :

Commune	Adresse	Nature des travaux
Menton	Station d'épuration de Menton	Réfection du revêtement des tours de désodorisation n°2 et 3
Menton	Mail Francis Palmero	Reprise d'étanchéité de l'édicule sud-est de la STEP



*Accès aux portes des tours de désodorisation de la station d'épuration de Menton*

Les travaux suivants ont été réalisés par le délégataire VEOLIA EAU :

Travaux	Nombre	Montant (HT)
Renouvellement de branchements	55	165 377,79 €
Renouvellement de tampons	42	
Remise à la côte de tampons	6	
Branchement neufs	8	
Renouvellement équipements électromécaniques		359 305,36 €
<b>Total</b>		<b>524 683,15 €</b>

De plus, le délégataire a réalisé :

- 13 965 ml d'inspection télévisée
- 21 907 ml de curage préventif



# LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2023 SUR LE SECTEUR ROYA-BEVERA

Les travaux neufs réalisés par la CARF sur le secteur Roya/Bevera :

Commune	Adresse	Nature des travaux	Montant
TENDE	Casterino	Reconstruction STEP et reprise réseau	149 860,85 €
FONTAN	Berghe supérieure	Renouvellement réseaux	11 750,50 €
LA BRIGUE	Station d'épuration	Démantèlement STEP	58 928,82 €
FONTAN	Station d'épuration	Reconstruction STEP	624 918,97 €
SAORGE	Station d'épuration	Reconstruction STEP	1 120 205,75 €
LA BRIGUE	Av de France D43	Déplacement conduite principale / reprise ancienne conduite et branchements	478 210,46 €
SOSPEL	Av de Verdun, rue des romains	Réhabilitation réseau	97 169,39 €

500 ml de canalisation ont été renouvelés ou chemisés sur le secteur en régie,

**Au total 2 629 ml de réseau d'assainissement ont été renouvelés en 2023 sur l'ensemble du périmètre de la CARF.**





# LES TRAVAUX PROGRAMMÉS EN 2024

## Les travaux programmés sur le secteur Littoral :

Travaux programmés par la CARF :

Commune	Adresse	Nature des travaux
MENTON	Rue des marins / rue Sicardi	Renouvellement PVC200 sur 140ml
MENTON	Avenue Reine Astrid	Renouvellement
CASTILLON	Station d'épuration	Etude création d'une STEP
MENTON	Mail Francis Palmero	Reprise d'étanchéité de la dalle de couverture de la station d'épuration
MENTON	Station d'épuration Sous le mail Francis Palmero	Réfection du revêtement des tours de désodorisation 1 et 4 de la STEP
GORBIO	Route du Sanatorium	Extension du réseau EU PVC200 sur 90ml

## Les travaux programmés sur le secteur Roya-Bevera :

Commune	Adresse	Nature des travaux	Montant
BREIL SUR ROYA	Lac	Remise en état PR Chapiteau	23 981,93 €
BREIL SUR ROYA	Place Biancheri	renouvellement réseaux	500 000,00 €
SOSPEL	montée du Serret	Refection réseaux	60 000,00 €
TENDE	Entre les 2 ponts - RD	Rétablissement conduites suite reconstruction des 2 ponts	571 222,30 €
TENDE	Quartier piscine - hôpital St Lazare	Rétablissement des conduites	237 000,00 €
MOULINET	Station d'épuration	remise aux normes armoires électriques	20 000,00 €
FONTAN	Station d'épuration	Reconstruction STEP	624 918,97 €
SAORGE	Station d'épuration	Reconstruction STEP	1 120 205,75 €
REGIE		remise au normes et sécurité des ouvrages	100 000,00 €
SOSPEL	Av de Verdun, rue des romains	chemisage réseaux	400 000,00 €
REGIE		TEMPETE ALEX complément	500 000,00 €





# LES INDICATEURS DU SERVICE

Les indicateurs réglementaires du service EU		Service en DSP	Service en régie
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées	65 077	7 264
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	1 567,60 t MS	51,74 t MS
D204.0	Prix du service de l'assainissement	2,26 € TTC/m <sup>3</sup>	1,28 € TTC/m <sup>3</sup>
<b>Indicateurs de performance</b>			
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	81	
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	100%	
P207.0	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	0	
P207.0	Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	0	
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0	
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	4,73 u/100km	
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,00%	
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration	100%	
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	120	
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	22,75 ans	
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	0,86%	
P258.1	Taux de réclamations	0	
<b>Autres indicateurs du service</b>			
	Conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	99,80%	
	Nombre de branchements	5 505	
VP.077	Linéaire du réseau de collecte	217	115 km
	Nombre de postes de relèvement	24	13
	Nombre d'usines de dépollution	4	12
	Capacité de dépollution en EH	120 900	18 600
	Nombre de désobstructions sur réseau	84	
	Longueur de canalisation curée préventivement	21 907 ml	
	Volume entrant en station d'épuration en m <sup>3</sup>	3 713 822	
VP.176	Charge moyenne annuelle entrante en DBO <sub>5</sub>	3307 kg/j	
	Charge moyenne annuelle entrante en EH	55113 EH	
	Volume traité en station d'épuration en m <sup>3</sup>	3 864 905	
	Masse de refus de dégrillage évacués en t	211	
	Masse de sables évacués en t	28	
	Volume de graisses évacués en m <sup>3</sup>	0	
	Nombre de communes desservies	8	7
VP.056	Nombre d'abonnés	20 619	6 491
VP.068	Assiette de la redevance	4 732 202	723 711

# 03



COMMUNAUTÉ DE LA  
RIVIERA FRANÇAISE



## LES ASPECTS FINANCIERS



# COMMENT LIRE LA FACTURE D'EAU ?

Tous les abonnés de la CARF reçoivent chaque année 1 à 2 factures d'eau potable selon la commune, la facturation étant annuelle ou semestrielle. Sur la facture figure le prix total des services permettant l'alimentation en eau potable et l'assainissement des eaux usées. Le tarif est décomposé par type de service et par gestionnaire.

## L'eau potable

**Le tarif de l'eau potable est variable d'une commune à l'autre de la CARF.**

Le détail des tarifs par commune est présenté en Annexe du RPQS EAU POTABLE 2023.

## L'assainissement collectif

**Le tarif de l'assainissement est variable d'une commune à l'autre de la CARF.**

Le détail des tarifs par commune est présenté en Annexe.

## Taxes et redevances

**Redevance Prélèvement** : Tous les consommateurs d'eau, dès qu'ils puisent de l'eau dans les ressources naturelles, payent une redevance à l'Agence de l'Eau, appelée redevance Prélèvement.

**Redevance Pollution** : Selon le principe du pollueur-payeur, les consommateurs d'eau payent une redevance Pollution à l'Agence de l'Eau. Cette redevance est calculée en fonction de la pollution produite par les abonnés du service un jour normal du mois d'activité maximale. Elle est redistribuée aux Collectivités pour les aider à financer leurs projets de collecte ou d'épuration.

**Redevance modernisation des réseaux de collecte** : Cette redevance est due par tous les usagers domestiques et non domestiques. Elle est assise sur les volumes d'eau pris en compte pour le calcul de la redevance d'assainissement.

**TVA** : Depuis 2014, les taux de TVA sont de :

- 5,5% pour les services de l'eau
- 10% pour les services de l'assainissement





# LA FACTURE TYPE DE 120 M<sup>3</sup>

Les tarifs présentés ci-contre sont établis par commune, pour **la consommation de référence de 120 m<sup>3</sup>** au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

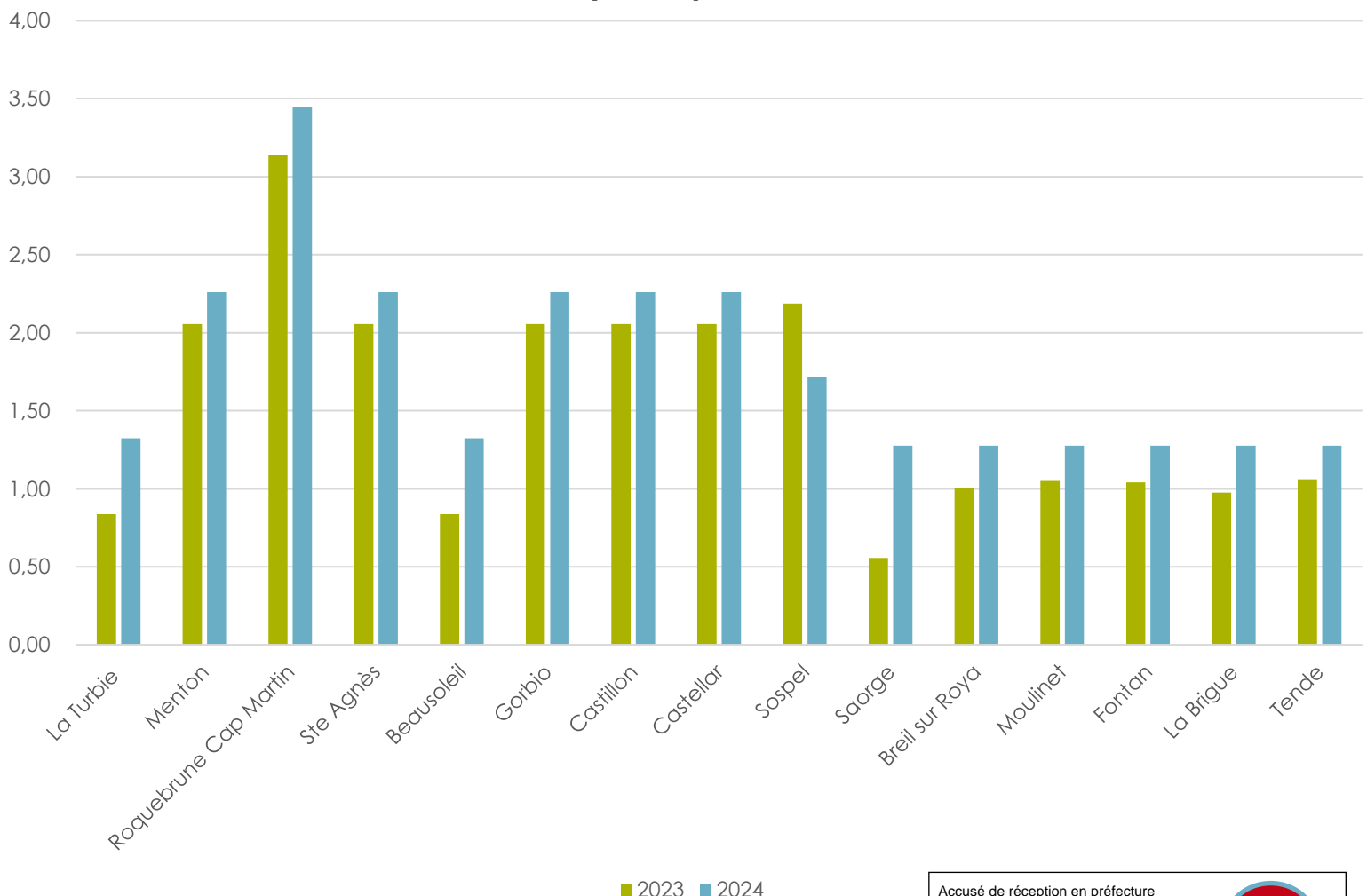
Ces tarifs incluent la part fixe qui correspond à l'abonnement, la part variable en fonction de la consommation, et les redevances qui sont perçues avec la facture assainissement. Ils s'appliquent aux abonnés domestiques.

Les grilles tarifaires sont hétérogènes d'une commune à l'autre.

Le détail des tarifs par commune est présenté en Annexe.



## Prix du m<sup>3</sup> pour la facture 120m<sup>3</sup> assainissement y compris taxes et redevances





# LA PERFORMANCE FINANCIÈRE



Jusqu'au 31/12/2022, la CARF avait 2 budgets Assainissement Collectif distincts : un pour le secteur Littoral (géré en DSP) et un pour le secteur Bevera-Roya (géré en régie). A compter du 1/01/2023, ces 2 budgets ont été fusionnés.

## Les finances du budget de la CARF s'analysent grâce à deux critères :

### ➔ L'équilibre du service

Recettes de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Epargne brute 2023
2 830 736,68 €	1 533 564,78 €	1 297 171,90 €

Les recettes sont principalement composées de la redevance assainissement versée par les abonnés. Elles sont complétées par les primes pour épuration versées par l'agence de l'eau au regard de l'état de fonctionnement et d'entretien des STEP.

Les charges à caractère général représentent une part importante des dépenses réelles d'exploitation. Elles comprennent des postes importants de dépenses (les fournitures énergie, les locations mobilières, les redevances versées à l'agence de l'eau, les analyses, les contrats de maintenance, l'achat du petit matériel pour la régie ...

Les charges de personnel représentent également une part importante mais maîtrisée de chaque budget.

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). Elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice.

Elle constitue un double indicateur :

⇒ Un indicateur de l'aisance de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.

⇒ Un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

### ➔ le poids de la dette

Encours de dette au 31/12/2023	Durée d'extinction de la dette
4 708 518,06 €	22,75 ans

L'encours de dette au 31 décembre 2023 est de 4 708 518,06 €, soit **173,68 €/usager**,

## Dettes Assainissement

Dettes en capital au 31/12/23 : **4 708 518 €**

Durée d'extinction de la dette : **22,75 ans**





COMMUNAUTÉ DE LA  
RIVIERA FRANÇAISE



## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANÇAISE

16, rue Villarey – 06500 MENTON

Téléphone : 04 92 41 80 30

Télécopie : 04 92 41 80 40

Site Internet : <http://www.riviera-francaise.fr>



# ANNEXES

## DÉTAILS DES TARIFS PAR COMMUNE

### Secteur Littoral – périmètre en DSP

#### LA TURBIE

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2023	01/01/2024
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	85,10	85,10
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an	38,14	40,19
Part fixe Collectivité	€HT/an		
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	19,20	19,20
<b>Facture 120m3 HT</b>	<b>€HT/an</b>	<b>142,44</b>	<b>144,49</b>
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
<b>Facture 120m3 TTC</b>	<b>€TTC/an</b>	<b>156,68</b>	<b>158,94</b>
<b>Prix TTC du m3</b>	<b>€TTC/m3</b>	<b>1,31</b>	<b>1,32</b>

#### MENTON

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2023	01/01/2024
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	57,60	57,60
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an	161,14	169,81
Part fixe Collectivité	€HT/an		
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	19,20	19,20
<b>Facture 120m3 HT</b>	<b>€HT/an</b>	<b>237,94</b>	<b>246,61</b>
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
<b>Facture 120m3 TTC</b>	<b>€TTC/an</b>	<b>261,73</b>	<b>271,27</b>
<b>Prix TTC du m3</b>	<b>€TTC/m3</b>	<b>2,18</b>	<b>2,26</b>



# ANNEXES

## DÉTAILS DES TARIFS PAR COMMUNE

### ROQUEBRUNE CAP MARTIN

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2023	01/01/2024
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	18,00	18,00
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an	311,27	338,50
Part fixe Collectivité	€HT/an		
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	19,20	19,20
<b>Facture 120m3 HT</b>	<b>€HT/an</b>	<b>348,47</b>	<b>375,70</b>
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
<b>Facture 120m3 TTC</b>	<b>€TTC/an</b>	<b>383,32</b>	<b>413,27</b>
<b>Prix TTC du m3</b>	<b>€TTC/m3</b>	<b>3,19</b>	<b>3,44</b>

### STE AGNES

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2023	01/01/2024
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	57,60	57,60
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an	161,14	169,81
Part fixe Collectivité	€HT/an		
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	19,20	19,20
<b>Facture 120m3 HT</b>	<b>€HT/an</b>	<b>237,94</b>	<b>246,61</b>
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
<b>Facture 120m3 TTC</b>	<b>€TTC/an</b>	<b>261,73</b>	<b>271,27</b>
<b>Prix TTC du m3</b>	<b>€TTC/m3</b>	<b>2,18</b>	<b>2,26</b>

### BEAUSOLEIL

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2023	01/01/2024
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	85,10	85,10
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an	38,14	40,19
Part fixe Collectivité	€HT/an		
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	19,20	19,20
<b>Facture 120m3 HT</b>	<b>€HT/an</b>	<b>142,44</b>	<b>144,49</b>
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
<b>Facture 120m3 TTC</b>	<b>€TTC/an</b>	<b>156,68</b>	<b>158,94</b>
<b>Prix TTC du m3</b>	<b>€TTC/m3</b>	<b>1,31</b>	<b>1,32</b>



# ANNEXES

## DÉTAILS DES TARIFS PAR COMMUNE

### GORBIO

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2023	01/01/2024
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	57,60	57,60
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an	161,14	169,81
Part fixe Collectivité	€HT/an		
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	19,20	19,20
<b>Facture 120m3 HT</b>	<b>€HT/an</b>	<b>237,94</b>	<b>246,61</b>
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
<b>Facture 120m3 TTC</b>	<b>€TTC/an</b>	<b>261,73</b>	<b>271,27</b>
<b>Prix TTC du m3</b>	<b>€TTC/m3</b>	<b>2,18</b>	<b>2,26</b>

### CASTILLON

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2023	01/01/2024
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	57,60	57,60
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an	161,14	169,81
Part fixe Collectivité	€HT/an		
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	19,20	19,20
<b>Facture 120m3 HT</b>	<b>€HT/an</b>	<b>237,94</b>	<b>246,61</b>
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
<b>Facture 120m3 TTC</b>	<b>€TTC/an</b>	<b>261,73</b>	<b>271,27</b>
<b>Prix TTC du m3</b>	<b>€TTC/m3</b>	<b>2,18</b>	<b>2,26</b>

### CASTELLAR

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2023	01/01/2024
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	57,60	57,60
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an	161,14	169,81
Part fixe Collectivité	€HT/an		
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	19,20	19,20
<b>Facture 120m3 HT</b>	<b>€HT/an</b>	<b>237,94</b>	<b>246,61</b>
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
<b>Facture 120m3 TTC</b>	<b>€TTC/an</b>	<b>261,73</b>	<b>271,27</b>
<b>Prix TTC du m3</b>	<b>€TTC/m3</b>	<b>2,18</b>	<b>2,26</b>



# ANNEXES

## DÉTAILS DES TARIFS PAR COMMUNE

### Secteur Roya-Bevera – périmètre en régie

#### TENDE

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2023	01/01/2024
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	120,00	120,00
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an		
Part fixe Collectivité	€HT/an		
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	19,20	19,20
<b>Facture 120m3 HT</b>	<b>€HT/an</b>	<b>139,20</b>	<b>139,20</b>
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
<b>Facture 120m3 TTC</b>	<b>€TTC/an</b>	<b>153,12</b>	<b>153,12</b>
<b>Prix TTC du m3</b>	<b>€TTC/m3</b>	<b>1,28</b>	<b>1,28</b>

#### SOSPEL

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2023	01/01/2024
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	132,26	132,26
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an		
Part fixe Collectivité	€HT/an	36,00	36,00
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	19,20	19,20
<b>Facture 120m3 HT</b>	<b>€HT/an</b>	<b>187,46</b>	<b>187,46</b>
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
<b>Facture 120m3 TTC</b>	<b>€TTC/an</b>	<b>206,21</b>	<b>206,21</b>
<b>Prix TTC du m3</b>	<b>€TTC/m3</b>	<b>1,72</b>	<b>1,72</b>



# ANNEXES

## DÉTAILS DES TARIFS PAR COMMUNE

### SAORGE

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2023	01/01/2024
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	120,00	120,00
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an		
Part fixe Collectivité	€HT/an		
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	19,20	19,20
<b>Facture 120m3 HT</b>	<b>€HT/an</b>	<b>139,20</b>	<b>139,20</b>
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
<b>Facture 120m3 TTC</b>	<b>€TTC/an</b>	<b>153,12</b>	<b>153,12</b>
<b>Prix TTC du m3</b>	<b>€TTC/m3</b>	<b>1,28</b>	<b>1,28</b>

### MOULINET

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2023	01/01/2024
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	90,00	90,00
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an		
Part fixe Collectivité	€HT/an	30,00	30,00
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	19,20	19,20
<b>Facture 120m3 HT</b>	<b>€HT/an</b>	<b>139,20</b>	<b>139,20</b>
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
<b>Facture 120m3 TTC</b>	<b>€TTC/an</b>	<b>153,12</b>	<b>153,12</b>
<b>Prix TTC du m3</b>	<b>€TTC/m3</b>	<b>1,28</b>	<b>1,28</b>

### FONTAN

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2023	01/01/2024
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	120,00	120,00
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an		
Part fixe Collectivité	€HT/an		
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	19,20	19,20
<b>Facture 120m3 HT</b>	<b>€HT/an</b>	<b>139,20</b>	<b>139,20</b>
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
<b>Facture 120m3 TTC</b>	<b>€TTC/an</b>	<b>153,12</b>	<b>153,12</b>
<b>Prix TTC du m3</b>	<b>€TTC/m3</b>	<b>1,28</b>	<b>1,28</b>



# ANNEXES

## DÉTAILS DES TARIFS PAR COMMUNE

### LA BRIGUE

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2023	01/01/2024
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	120,00	120,00
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an		
Part fixe Collectivité	€HT/an		
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	19,20	19,20
<b>Facture 120m3 HT</b>	<b>€HT/an</b>	<b>139,20</b>	<b>139,20</b>
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
<b>Facture 120m3 TTC</b>	<b>€TTC/an</b>	<b>153,12</b>	<b>153,12</b>
<b>Prix TTC du m3</b>	<b>€TTC/m3</b>	<b>1,28</b>	<b>1,28</b>

### BREIL SUR ROYA

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2023	01/01/2024
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	120,00	120,00
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an		
Part fixe Collectivité	€HT/an		
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	19,20	19,20
<b>Facture 120m3 HT</b>	<b>€HT/an</b>	<b>139,20</b>	<b>139,20</b>
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
<b>Facture 120m3 TTC</b>	<b>€TTC/an</b>	<b>153,12</b>	<b>153,12</b>
<b>Prix TTC du m3</b>	<b>€TTC/m3</b>	<b>1,28</b>	<b>1,28</b>